

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 24 juin 2020 à 19 heures

Convocation du 18 juin 2020

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Franck LAROCHE, Marjorie MOLUSSON, Adjoint

Louis ALEKSANDROSKI, Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT,

Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT,

Firmin MAURICE, Nathalie OUDIN, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Sabine ALEKSANDROSKI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Recensement de la population 2021 – Désignation du coordonnateur communal,
2. Convention de prêt du tracteur communal avec la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs,
3. Financement de l'acquisition du bâtiment de la boulangerie – Choix de l'organisme de prêt,
4. Commission Communale des Impôts Directs – Proposition des commissaires,
5. Plan Communal de Sauvegarde – Mise à jour,
6. Comptes-rendus des commissions,
7. Questions diverses.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL : Monsieur le Maire fait part au conseil que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il faut dans un premier temps désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Madame Marjorie MOLUSSON accepte cette mission.

CONVENTION DE PRET DU TRACTEUR COMMUNAL AVEC LA CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS : Le conseil prend connaissance du tarif appliqué par la commune et de ceux de la communauté de communes. Le conseil municipal après délibération *décide* de fixer le tarif à 12 € de l'heure et la gratuité du matériel (tracteur, épareuse et broyeur) lorsque celui-ci est employé sur le territoire de la commune, *dit* qu'une convention sera établie afin de préciser les modalités de prêt, *autorise* le maire à signer la convention.

FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU BATIMENT DE LA BOULANGERIE – CHOIX DE L'ORGANISME DE PRET : Monsieur le Maire fait part au conseil que pour financer l'acquisition du bâtiment de la boulangerie un emprunt de 80 000 € a été inscrit au budget primitif 2020 voté le 23 mai dernier. Six organismes financiers ont été contactés pour répondre à l'offre, à savoir : emprunt de 80 000 €, à taux fixe, avec des remboursements trimestriels, semestriels ou annuels sur 10, 12 et 15 ans. Le conseil après avoir pris

connaissance des différentes offres proposées par quatre organismes, et après délibération, **décide** à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, **autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DES COMMISSAIRES :

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celles des conseillers municipaux soit 6 ans. Une liste de présentation comportant 24 noms doit être adressée aux services fiscaux de l'Yonne. Parmi ces noms le directeur des services fiscaux désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, le maire en étant le président.

Le conseil municipal après délibération propose : Mesdames Sabine Aleksandroski, Virginie Beaucourt, Marjorie Molusson, Patricia Nahan, Nathalie Oudin et Messieurs Louis Aleksandroski, Jean-Marc Bailly, Maxime Dal Degan, Alexandre Ellevin, Sylvain Jacquinet, Franck Laroche, Mathieu Lhoste, Firmin Maurice, Alain Merschiltz, Christophe Milcent, Patrice Michaut, Teddy Michaut, Philippe Nahan, Laurent Notton, Sylvain Picq, Pascal Robin, Thierry Robin, David Rochereux, Xavier Roncelin.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – MISE A JOUR : Suite au renouvellement du conseil municipal, il est obligatoire de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. Un exemplaire du DICRIM, document d'information qui reprend l'analyse des risques du Plan Communal de Sauvegarde sera distribué à l'ensemble de la population et mis en ligne sur le site internet.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS :

- **Commission environnement extra-muros (responsable M. Franck Laroche) :** Afin de faciliter l'accès des viticulteurs aux parcelles situées rive droite pendant la durée des travaux du pont, il a été décidé la remise en état du chemin rural n° 29 (de Chichée à Chemilly-sur-Serein). Coût de l'opération entre 9 et 10 000 €.
- **Commission structures et travaux intra-muros (responsable M. Louis Aleksandroski) :** Lors de cette commission ont été abordés les points suivants
 - le revêtement de l'ancienne ligne du tacot (côté hangars) – Un deuxième devis sera sollicité,
 - la réfection des bandes jaunes et des passages piétons,
 - la vitesse excessive aux entrées du village,
 - les containers du tri sélectif de la place de la gare – la collecte en porte à porte devait commencer en septembre mais en raison de la pandémie elle ne débutera qu'en janvier 2021,
 - La création d'un parcours sportif sur l'ancienne ligne du tacot,
 - L'aménagement d'une aire de lavage pour les agriculteurs-viticulteurs.
- **Commission décoration, communication (responsable Mme Sabine Aleksandroski) :** Lors de cette commission ont été abordés les points suivants
 - le nettoyage, l'arrachage, la taille et la plantation de bulbes à l'automne (places Mairie, Eglise et Gare, diverses rues et ruelles),
 - l'occultation des containers place de la Gare,
 - la refonte du site internet,
 - la création et la pose de panneaux (notamment sur la RD 91) pour indiquer notre village et ses attraits et inciter les touristes à y venir.

QUESTIONS DIVERSES

- L'employé communal a pu commencer le décapage des trottoirs grâce à l'achat d'un nettoyeur haute-pression thermique,
- Il n'y aura pas de feu d'artifice au 14 juillet – Gérer la foule en respectant le protocole sanitaire est trop compliqué,
- Le comité d'école se réunira le lundi 29 juin 2020 à 18 heures en mairie,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.